



Ordre du Jour de la Séance

1. Approbation de la charte de modération des médias sociaux de la commune
2. Signature d'une convention de partenariat avec la délégation Occitanie-Pyrénées de la fondation du patrimoine
3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature de conventions d'installation de points de branchement optique sur le domaine communal
4. Procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
5. Délibération portant création d'emplois non permanents lie a un accroissement temporaire d'activité (article l332-23 1° du code général de la fonction publique)
6. Délibération portant création d'un emploi permanent à temps complet
7. Approbation du bail civil avec l'entreprise QUALIFOOD "Le Yum" et désignation d'un élu pour représenter la commune en raison d'un conflit d'intérêts
8. Questions diverses

	P	ABS	PROC
BADOC Kévin		X	
BAÏADA Sylvain		X	
BASSO-GUICHARD Claire		X	MAZILLE Marie-Laure
BERTHAUX Frédéric		X	
BOURCIER Nicole		X	
CAM Jean-Claude	X		
DENIS Dominique		X	CAM Jean-Claude
GAUCHET Marie		X	
LARONDE Isabelle		X	
LE MOING François	X		
MAZILLE Marie-Laure	X		
NEGRE Carole		X	
ZULIAN Fernand	X		
TOTAL	4	9	2

Lesquels ne forment pas la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Marie-Laure MAZILLE

À 20h, l'appel nominal ayant été effectué, il est constaté que le nombre de membres présents est inférieur à la majorité des membres en exercice, telle qu'exigée par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, le quorum n'étant pas atteint, la séance ne peut valablement se tenir et aucune délibération ne peut être adoptée.

Le Conseil municipal est donc reconvoqué pour une nouvelle séance, fixée au mercredi 23 juillet 2025 à 20h.

Lors de cette seconde convocation, le Conseil pourra délibérer valablement sans condition de quorum, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

Fait à Lauzerte, le 16 juillet 2025

Fin du Conseil Municipal : 20h 10

Signature du Secrétaire de Séance :



Signature du Président de séance :

